

# COMMUNE DE MONTGARDIN

05230



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 14 MARS 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTGARDIN, dûment convoqué le 7 Mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire, le 14 Mars 2024, à la mairie, sous la présidence de Christian BOREL, Maire.

Présents : Luc BONNAFFOUX, BOREL Christian, BUISSON Lorraine CHAMBONNIERE Caroline, Robert PERRET, REYNAUD Laurent, VASSEUR Julien.

Absents : ABDELLAOUI Ben Youssef procuration à Robert PERRET

FAURE Joseph procuration à Luc BONNAFFOUX

Caroline CHAMBONNIERE est désignée secrétaire de séance.

### Approbation du PV

Le procès-verbal du CM du 25 janvier 2024, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Vote du Compte de Gestion 2023

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2023, donne le détail des comptes et du résultat constaté. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget général de la commune pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget général de la commune pour l'année 2023,
- APPROUVE le compte de gestion 2023

### Vote du Compte Administratif 2023

Le Maire-Adjoint présente au conseil municipal le compte administratif 2023 faisant apparaître les résultats suivants :

Compte administratif 2023	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat exercice 2023	Reports de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2023
Fonctionnement	331 534.05	480 072.07	148 538.02	207 377.07	355 915.09
Investissement	189 993.73	195 069.35	5 075.62	-109 880.44	-104 804.82

Soit un résultat global de clôture de 251 110.27 €

Après avoir pris connaissance du compte administratif et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'APPROUVER le compte administratif 2023 du budget communal.

*Pour info le résultat global de clôture de :*

- 2021 était de : 126 611.31 €,
- 2022 était de : 193 595.07 €

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Adressage	9 574.67 €
Lave-linge + réfrigérateur	658.99 €
SDF matériel plonge table inox	864.84 €
Container	4 228.00 €
Eau réducteur de pression	5 091.64 €
Travaux sdf crépi plomberie électricité	22 353.60 €
Monument aux morts	20 108.40 €
Voirie	94 105.80 €

Eclairage public 1 <sup>er</sup> acpte	7 875.41 €
TOTAL	164 861.35 €

### Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 :

#### Détermination du résultat de fonctionnement

A Recettes de fonctionnement 2023	480 072,07
B Dépenses de fonctionnement 2023	331 534,05
C Résultat de fonctionnement 2023 A-B	148 538,02
D Résultat de fonctionnement reporté de 2022	207 377,07
E Résultat à affecter C+D	355 915,09

#### Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

F Recettes investissement 2023	195 069,35
G Dépenses investissement 2023	189 993,73
H Résultat investissement 2023 F-G	5 075,62
I Résultat investissement antérieur reporté de 2022	-109 880,44
J Résultat investissement cumulé 2023 H+I	-104 804,82

#### Restes à réaliser au 31/12/2023

K Dépenses	0,00
L Recettes	0,00
M Solde des restes à réaliser K-L	0,00

#### Besoin de financement

N Solde RAR = M	0,00
O résultat investissement = J	-104 804,82
P Besoin de financement N+P	-104 804,82

L'affectation suivante est proposée

Q 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = P	104 804,82
R R002 Résultat de fonctionnement reporté E - P	251 110,27
S R001 Résultat d'investissement reporté = J	-104 804,82

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ACCEPTE l'affectation des résultats ci-dessus mentionnée.

### Travaux de goudronnage

Le Maire expose qu'il est nécessaire de faire procéder au goudronnage de certaines voies du Village qui sont très endommagées :

- Place Roger Mamo,
- Montée de l'Eglise partie 1
- Impasse de la Roche

Puis il présente un devis de la Routière du Midi d'un montant de 60 777.50 € HT soit 72 933 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- AUTORISE le Maire à signer le devis de la Routière du Midi d'un montant de 60 777.50 € HT ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

### Aménagement de 2 aires de jeux : validation du projet et demande de subvention

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet relatif à l'aménagement de deux aires de jeux, l'une au Saruchet, l'autre au Village. Puis il présente :

- un devis de la Société JPP pour un montant de 9 336 € HT pour l'achat de 4 jeux sur ressorts, 2 bascules, 2 tourniquets, 2 toboggans et 2 portiques.
- Un devis de la Samse pour la clôture des 2 aires pour un montant HT de 1 674.10€

Puis le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

#### DECIDE

- De valider le projet d'aménagement des 2 aires de jeux,
- De solliciter auprès du Département une subvention de 7 707.00 € pour un montant subventionnable 11 010.12 de € HT
- De valider le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	11 010.12 €	
Montant de la subvention sollicité pour un montant subventionnable de 11 010.12 € (70%)		7 707.08 €
Autofinancement		3 303.04 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 010.12 €</b>	<b>11 010.12 €</b>

- D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier, ainsi que les devis de JPP et de la SAMSE, ci-dessus indiqués, après avoir obtenu un accord de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes,

#### Aménagement la salle des fêtes : validation du projet et demande de subvention

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet relatif à l'aménagement de la salle des fêtes.

Ce projet d'un montant HT de 43 167.06 € se décompose de la façon suivante :

- création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite pour un montant total HT de 15 869.33 € :

TP Peyron	terrassement raccordement	2 112.00 € HT
AD Travaux	doublages placoplâtre	2 677.08 € HT
Alp Habitat	porte	3 811.22 € HT
Allard SAS	carrelage	3 421.87 € HT
ENV Rougon	plomberie	2 095.00 € HT
FB Electricité	électricité	1 752.16 € HT

- Rénovation de la grande salle des fêtes pour un montant total HT de 27 297.73 €

Giraud-Sauveur SARL	Revêtement de sol	11 582.35 € HT
Alp Habitat	3 portes	15 715.38 € HT

Puis le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

#### DECIDE

- De valider le projet d'aménagement de la salle des fêtes,
- De solliciter auprès du Département une subvention de 12 950.12 € pour un montant subventionnable de 43 167.06 € HT,
- De valider le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	43 167.06€	
Montant de la subvention sollicitée pour un montant subventionnable de 43 137.06 € (30%)		12 950.12 €
Autofinancement HT		30 216.94 €
TOTAL	43 167.06€	43 167.06 €

- D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier, ainsi que les huit devis, ci-dessus indiqués, après avoir obtenu un accord de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes,

#### Suppression Poste de rédacteur

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n° 2024 02 en date du 25 janvier 2024, un poste de rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet a été créé à compter du 1<sup>er</sup> Février 2024. Puis, il indique qu'il y aurait lieu, à présent, de supprimer le poste de rédacteur. Le Comité Social Territorial du CDG 05 a émis un avis favorable à cette suppression le 1<sup>er</sup> Février 2024.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

#### FONCTIONNAIRES

- la suppression d'un poste de rédacteur permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Février 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> Février 2024 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Grade : rédacteur :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- adopte la proposition exposée par le Maire,
- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposé
- autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération.

### Informations

Le Maire fait le compte rendu de la réunion du 7 mars 2024 relative aux problèmes de sécurité sur la RN94 et du passage à niveau SNCF en présence des représentants de l'Etat, du Département et de la DIRMED.

Maison de Pays : le Maire expose au conseil municipal que la CCSPVA a le projet de racheter le restaurant de la Plaine afin d'y implanter la maison de pays. Puis il indique qu'il sera nécessaire de modifier le PLU, afin de pouvoir concrétiser le projet.

Fête Patronale : elle aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2024.

Fontaine : Luc Bonnaffoux expose les différents travaux qu'il a été nécessaire de faire effectuer à l'entreprise PEYRON afin de régler les problèmes d'écoulement.

Prochain conseil municipal le jeudi 11 avril 2024 pour le vote du budget.

Elections Européennes le dimanche 9 juin 2024

Travaux effectués par FM multiservices : Luc Bonnaffoux expose les différents travaux réalisés ces dernières semaines : débroussaillage du stade, rénovation de l'escalier bois accès appartements communaux 3 et 4, mobilier bois : tables et bancs extérieurs.

Location de l'appartement de l'annexe : Ce logement actuellement libre est à louer, si possible à une famille avec enfants à scolariser à l'école de Montgardin.

Foire de Chorges : Lorraine Buisson fait le compte rendu de la dernière réunion d'Agriavance et indique que la foire de Chorges aura lieu le samedi 25 mai.

La séance est levée à 20h15 mn.

Le Maire,

Christian BOREL.